

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 juin 2014

---

**RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 272

présenté par

M. Chassaigne, M. Carvalho, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Charroux,  
M. Dolez, Mme Fraysse et M. Sansu

-----

**ARTICLE 4**

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« Au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2015, elle rend un rapport sur les solutions proposées pour le remboursement de la dette ferroviaire. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Plutôt que de faire de l'ARAF un gendarme financier et gestionnaire, les auteurs de l'amendement estiment judicieux qu'elle s'attaque à la question du règlement de la dette du système ferroviaire.